

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1411 Rect.

présenté par
M. Grouard et M. Pancher

ARTICLE 78 QUINQUIES

Après le mot :

« évolution »,

insérer les mots :

« et d'extension ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que les réflexions du gouvernement doivent porter sur la généralisation du principe de la REP et non simplement sur leur évolution.